

Délibération N° 2024/026

Membres en exercice : 12

Présents : 8

Procuration : 0

Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

Annule et remplace 2024/025

DELIBERATION RELATIVE AU TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

L'an deux-mille vingt-quatre, le dix juin à 19h, le Conseil municipal de la Commune de Le Burgaud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Le Burgaud, sous la présidence de Laurent ZANETTI, Maire.

Date de convocation : 31 mai 2024

Membres présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, MORU Roland, BUZZINO Nathalie, FRADET Olivier, MONCOSI BUSQUE Anaïs, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse

Membres absents : FOUCART Gauthier, CUQ Christian, FRANCOIS-MILHORAT Valérie, ZANETTI Julien

Secrétaire de séance : Roland MORU

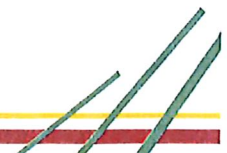
Le quorum étant atteint à 19H, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location pour la salle des fêtes :

UTILISATEURS	TARIFS	Caution à la réservation	Charges électricité
Particuliers burgaudains	200.00 €	3000.00 €	Hiver HP : 0.21 €/KW HC : 0.18 €/KW
Particuliers extérieurs	550.00 €	3000.00 €	Eté HP : 0.058 €/KW HC : 0.04 €/KW
Autres Associations	300.00 €	3000.00 €	

Monsieur le Maire propose d'ajouter un tarif applicable en semaine pour une location journalière pour les extérieurs Burgaudains :

UTILISATEURS	TARIFS	Caution à la réservation	Charges électricité
Extérieurs Burgaudains Location journalière en semaine	300.00 €	3000.00 €	Hiver HP : 0.21 €/KW HC : 0.18 €/KW Eté HP : 0.058 €/KW HC : 0.04 €/KW





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil Municipal de Le Burgaud,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, selon les modalités suivantes :

- Pour – 8 ;
 - o Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, MORU Roland, BUZZINO Nathalie, FRADET Olivier, MONCOSI BUSQUE Anaïs, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse
- Contre – 0 ;
- Abstention – 0 ;

DELIBERE

Article 1 :

Le nouveau tarif en vigueur concernant la location journalière est le suivant :

UTILISATEURS	TARIFS	Caution à la réservation	Charges électricité
Extérieurs Burgaudains (Location journalière en semaine)	300.00 €	3000.00 €	Hiver HP : 0.21 €/KW HC : 0.18 €/KW Eté HP : 0.058 €/KW HC : 0.04 €/KW

Fait à Le Burgaud,
Le 21 juin 2024,

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.